

## CANDIDATURE Printemps de la Céramique Auray 2024

	<ul style="list-style-type: none"><li>• Date de l'évènement : 30 et 31 mars 2024 •</li><li><b>Date limite de candidature : 1er décembre 2023</b></li><li>• Lieu : Place Notre Dame à Auray</li><li>• Contact : <a href="mailto:aurayceramique@gmail.com">aurayceramique@gmail.com</a> • Droit de place :</li><li>• 90€ adhérents Argile Bretagne</li><li>• 110 non adhérents</li><li>• de 10h à 19h, sauf en cas d'intempéries • L'accès des visiteurs est libre et gratuit.</li></ul>
-----------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

### 1/ Conditions de participation

Le Printemps de la Céramique d'Auray est ouvert aux céramistes professionnels français ou étrangers exerçant cette activité à titre principal dans des ateliers artisanaux.

Pour postuler, vous devez remplir un dossier de candidature qui est en ligne sur le site [www.argilebretagne.com](http://www.argilebretagne.com) **avant le 1er décembre 2023** et il doit être complet (justificatifs professionnels, images, etc ...) avant le 1er décembre de l'année précédant la manifestation. Il sera examiné par un jury selon des critères stricts et donnera lieu à une réponse écrite fin décembre.

### Documents à fournir

<p><b>IMPORTANT</b></p> <p>Merci de nommer <b>chaque document</b> en commençant par votre NOM, prénom, suivi de la nature du document.</p> <p><b>Exemple 1 : DUPONT_Mathieu_attestation pro Exemple 2 : DUPONT_Matthieu_photo1 Exemple 3: DUPONT_Mathieu_photo300dpi</b></p>	<p><b>sur framaform</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Trois photos récentes de votre production <b>en jpg (pas de dossier pdf SVP)</b></li> <li>• Une photo de qualité (résolution 300dpi – Taille 10,5*15cm minimum) pour la communication de l'évènement</li> <li>• Une photo de votre stand</li> <li>• Le justificatif de votre installation comme professionnel (Maison des artistes, Attestation URSSAF)</li> </ul> <p><b>par mail</b> <b>à <a href="mailto:aurayceramique@gmail.com">aurayceramique@gmail.com</a> (pas de mails multiples svp)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une attestation professionnelle couvrant les risques sur les marchés pour l'année en cours.</li> <li>• le présent document signé</li> </ul> <p><b>par courrier - une fois la sélection faite (Claire Albrecht, 9, rue des 4 Vents 56 400 AURAY)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• un chèque à l'ordre d'Argile Bretagne (90€ adhérents Argile Bretagne, 110 non adhérents)</li> </ul>
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**Les dossiers incomplets ou ne respectant pas le format demandé ne seront pas retenus.**

**Stand**

29 céramistes + 1 invité.e d'honneur;

Les stands font 3 m de profondeur par 4 mètres de long ou 3mx 3m pour quelques uns d'entre vous.  
Merci de nous indiquer votre préférence.

Venir avec son matériel d'exposition (les caisses et emballages ne devront pas être apparents). Chaque participant se doit d'avoir ses justificatifs professionnels sur lui (assurance + justificatif pro). Les pièces exposées sont obligatoirement conçues et réalisées par l'artisan-exposant et représentatives de sa technique.

**Gardiennage/ Sécurité**

Il sera assuré par maître-chien pendant la nuit du samedi au dimanche, cependant les stands devront être correctement bâchés.

Les stands « bijoux » seront consacrés aux créateurs exclusifs de bijoux en céramique. Si votre travail n'est pas exclusivement axé sur la création de bijoux, nous vous demandons de ne pas en présenter sur votre stand.

L'exposant s'engage à :

- Être en mesure de fournir un document récent justifiant sa qualité de professionnel.
- Se munir de sa carte d'artisan non sédentaire (délivrée par la préfecture et/ou la CMA).
- Être

titulaire d'une police d'assurance responsabilité civile professionnelle.

- Nous envoyer un corpus de photos (voir Fiche de candidature) de qualité suffisante pour permettre aux organisateurs de faire leur choix. Ces images pourront être utilisées dans les supports de communication de la manifestation.
- Ne présenter que des objets en terre réalisés entièrement par le céramiste ; aucun revendeur ne sera toléré.
- Présenter un stand soigné et être présent pendant toute la durée du marché.

Les organisateurs s'engagent à :

- Donner une réponse au sujet de la sélection Fin décembre 2023 au plus tard.
- Diffuser largement l'événement en amont : distribution de Flyers, affichage dans et hors agglomération, diffusion dans la presse régionale, réseaux sociaux,
- Relayer l'événement auprès d'autres professionnels,
  - Accueillir au mieux les exposants et répondre à leurs besoins dans la mesure de leurs moyens,
- Mettre en valeur le travail de chacun, préserver un équilibre harmonieux de l'ensemble du marché,
- Faire respecter le bon déroulement de la manifestation.

## **2/ Installation**

Le terme de stand désigne un emplacement au sol mesurant 3mx4m ou 3mx3m. Dans certains cas, il peut disposer d'un angle, parfois être mitoyen à un autre stand ou être isolé. Le montage des stands doit se faire le samedi matin entre 7h30 et 10h. Le démontage doit avoir lieu le dimanche soir après la fermeture du marché (les horaires seront données quelques jours avant la manifestation en fonction de la météo).

La répartition des stands est assurée par les organisateurs du marché. Il est demandé aux exposants de soigner tout particulièrement la présentation de leur stand. Les tissus ne sont pas autorisés et les caisses non visibles. Tout emplacement non occupé après le samedi, 10 heures, sera à la disposition des organisateurs.

Le marché a lieu à l'air libre, en extérieur, les exposants doivent prévoir barnum ou parasol blanc. L'hébergement est à la charge de l'exposant. Il est possible de stationner sur le parking derrière la Chapelle du Saint Esprit ; à des emplacements réservés pour les potiers.

## **3/ Assurance**

Chaque exposant doit être titulaire d'une assurance responsabilité civile professionnelle le couvrant pendant la durée du marché et en fournir le justificatif au moment de l'inscription. L'association est titulaire d'une assurance responsabilité civile. Elle met tout en œuvre pour éviter qu'il y ait des problèmes mais cela n'implique pas une obligation de résultat.

L'association organisatrice ne peut être tenue pour responsable ni des dommages occasionnés par la pluie, la grêle, les orages, le vent et autre phénomène météorologique extrême, ni de ceux pouvant être causés par les débordements de manifestations sur la voie publique, qu'elles aient été autorisées ou non par la préfecture.

Par ailleurs, l'association organisatrice ne peut être tenue pour responsable de l'annulation du marché en cas d'intempéries, d'interdictions municipales ou préfectorales, ou toute situation imprévue n'étant pas de son fait. Les frais d'organisation ayant déjà été engagés, aucun remboursement ne pourra dans ce cas, être exigé.

#### **4/ Désistement et absence d'un exposant**

En cas d'annulation d'une inscription avant le 25 janvier 2024, le règlement pourra être remboursé si l'association a pu attribuer le stand à un nouvel exposant. Au-delà de cette date, aucun remboursement ne pourra être effectué sauf cas particulier à voir avec l'organisation.

#### **5/ Les animations et les Prix**

<p><b>Le café céramique</b> Pour servir les consommations aux visiteurs, vous prêterez quelques tasses et/ ou assiettes à la caravane du café céramique. Vous veillerez à étiqueter vos pièces avec votre nom et son prix et à les remettre dès le samedi matin à la personne bénévole chargée du café céramique. Vous veillerez à ne pas les oublier le dimanche soir, si elles n'ont pas été vendues.</p>	<p><b>L'atelier modelage</b> Les visiteurs, enfants et adultes sont invités à expérimenter le travail de l'argile en expression libre sur un stand animés par des bénévoles initiés ou modeleurs confirmés.</p>
<p><b>La démonstration</b> Pendant les deux jours d'exposition un céramiste sera sollicité pour expliquer sa technique.</p>	<p><b>Le Prix de la Ville</b> Les visiteurs sont invités à voter pour leur pièce préférée sur un stand qui réunira des pièces confiées par les exposants. Vous devrez présenter pour cela une pièce d'une valeur de 200 euros environ. La pièce la plus plébiscitée par le public sera remportée par tirage au sort par un des visiteurs. Le prix de la pièce (200€ maxi) sera versé à l'auteur par la Ville d'Auray.</p>
	<p><b>Le Prix du jury</b></p>
	<p>Un jury de professionnels se réunira pour choisir une de ces mêmes pièces confiées par les exposants (d'une valeur de 200 euros environ). Le prix de la pièce (200€ maxi) sera versé à l'auteur par la Ville d'Auray.</p>

Après avoir lu le règlement vous pouvez réaliser votre candidature